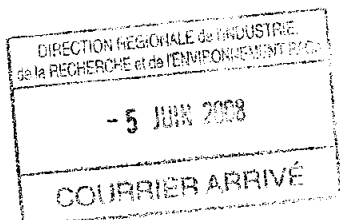




PRÉFECTURE DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE



Marseille, le 30 MAI 2008

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte  
d'Azur  
à  
Monsieur le Directeur régional de  
l'environnement, directeur régional de  
l'industrie, de la recherche et de  
l'environnement

**OBJET** : création de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Le 12 décembre 2007, le conseil de modernisation des politiques publiques a décidé de créer dans chaque région une direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), par regroupement des directions régionales de l'équipement (DRE), des directions régionales de l'environnement (DIREN) et des directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE), à l'exception de leurs missions actuelles de développement industriel et de métrologie.

La circulaire du Premier Ministre du 15 mai 2008 précise les modalités de cette création. Elle demande notamment que pour la région PACA, cette création soit effective au 1er janvier 2009.

Je vous demande de préfigurer le projet de constitution de cette nouvelle direction, en étroite relation avec le directeur régional de l'équipement. Vous devrez pour ce faire piloter l'élaboration d'ici la fin de cette année d'un projet de service pour la DREAL, accompagné d'un organigramme détaillé, d'un projet de règlement intérieur et d'un recensement des besoins individuels de formation des agents.

Une telle réforme ne saurait se résumer à une simple réorganisation administrative. Il est essentiel qu'à l'inverse ce projet de service mobilise les agents de la nouvelle direction autour d'un projet commun porteur de sens, permettant la mise en œuvre des politiques ministérielles résultant en particulier du Grenelle de l'environnement, dans le cadre des priorités régionales que l'Etat s'est défini, notamment le PASER et le CPER, projet commun s'inscrivant dans une logique de développement durable.

L'analyse des enjeux auxquels la nouvelle direction devra faire face, des orientations stratégiques proposées pour y répondre, ainsi qu'un premier projet de macro-organigramme, devront m'être communiqués pour le 30 septembre 2008.

Dans cette optique, il vous appartient de :

- mobiliser sans délai les comités de direction de la DRE et de la DRIRE-DIREN pour, à partir d'une analyse des missions de chaque direction, identifier les synergies envisageables,
- veiller à associer étroitement l'ensemble des agents des directions à la construction de la future DREAL et à conduire un dialogue social approfondi avec les organisations syndicales,
- définir rapidement un plan de communication visant à une bonne compréhension et appropriation de la réforme et me proposer une stratégie de communication externe permettant d'expliquer cette réforme aux partenaires des trois directions (collectivités, représentants sociaux-professionnels et associatifs, autres services de l'Etat...)
- me proposer un schéma d'implantation des services de la DREAL, permettant de garantir un bon fonctionnement de l'ensemble de ses entités sur l'ensemble du territoire régional ; à cet égard, la définition du maillage territorial des implantations de la DREAL nécessitera une attention particulière.

Vous me rendrez compte à chaque fois que nécessaire ainsi qu'au SGAR de l'avancement de votre mission, dont vous présenterez un point d'étape précis lors du CAR de septembre prochain.



**Michel SAPPIN**